

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
Madame Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

**Mardi 30 mars 2021 à 19h00
en Mairie, salle consulaire.**

74560



Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 11
votants : 11 ou 12

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : PERINET Nadine, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, SCHUFFENECKER Anthony, THÖRIG Christelle, BOVAGNE Alexis, CLERC David, DURET Jean-Pierre (arrivée décalée, point ONF), ORSIER Maxime, PRALLET Elisabeth, RIGEL Marie-Aude

Excusés : AMARAL Marie-Aurélie, JACQUEMOUD Edouard, LAYEUX Camille (procuration à THÖRIG Christelle), TOULLEC Etienne

Procuration : 1 **Absent :** 0 **Public :** 0 **Secrétaire de séance :** GUERINI Gianni

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La Trésorerie a informé d'une admission en non-valeur. Afin de l'inclure dans le budget qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de la présente séance, Madame le Maire demande le rajout de ce point, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, en raison du couvre-feu relatif à la crise sanitaire, instauré par le gouvernement de 19h00 à 6h00, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

Le public ne peut se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Considérant le nombre de public habituellement présent aux séances, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'est pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **Décide de tenir la présente séance à huis clos.**

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
 - **Approuve** le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021.

3. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine (ASA) et que la micro-crèche Mes premiers pas occupe un local communal.

Aussi y-a-t-il lieu de recouvrer les sommes forfaitaires suivantes :

- 2 364.90 € pour l'année 2020 au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'ASA,
- 226.55 € pour l'année 2020 au titre de la consommation d'eau par la micro-crèche Mes premiers pas.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 2 364.90 € au nom de l'Association Saint Antoine,
 - **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 226.55 € au nom de la micro-crèche Mes Premiers Pas.

4. Admission en non-valeur

Par courrier explicatif du 5 mars 2021, Madame la Trésorière propose de statuer sur l'admission en non-valeur d'une recette (mandat annulatif) :

- n°1 de l'exercice 2011 - objet : remboursement sur paiement - montant : 1.96 €.

Cette somme due par EDF est inférieure au seuil des poursuites (montant trop faible).

Madame le Maire propose d'admettre cette somme de 1.96 € en non-valeur.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **Admet** en non-valeur la somme de 1.96 € due par EDF, mandat annulatif N° 1 de 2011,
 - **Dit** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (compte 6541).

5. Office National des Forêts : plan d'action 2021

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes : promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional et des travaux de dégagement sont proposés. Madame le Maire rappelle les recettes et les dépenses effectuées depuis 2014.

L'assemblée souhaite néanmoins pérenniser le patrimoine communal et s'exprime favorablement sur les travaux suivants :

○ Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »

Intervention en futaie irrégulière 5 690.00 € HT
(relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage,
dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale)

Pour n+1 prévoir
récapitulatif
travaux + plans
parcelles

Localisation : parcelle 3 – 4 ha

Travaux sylvicoles

Dégagement manuel de plantation 1 320.00 € HT

Localisation : parcelle 2 – 0.40 ha

Travaux d'infrastructures

Travaux d'entretien des sentiers de gestion sylvicole 1 320.00 € HT

Localisation : parcelles 1, 2 et 3 – 1 km

Total : 8 330.00 € HT

➤ ***Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ***Décide de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,***
- ***Souhaite solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,***
- ***Charge Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.***

6. Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ ***Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ***Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.***

7. Acceptation du compte administratif 2020

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente le compte administratif du budget principal, dressé pour l'exercice 2020, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE COMPTE DE GESTION - (Trésorerie) - COMPTE ADMINISTRATIF (Ordonnateur) - TTC						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2019		224 570,72	616 543,41		391 972,69	
Opérations de l'exercice 2020	755 572,24	1 079 676,44	390 330,35	912 485,90	1 145 902,59	1 992 162,34
Total report 2019 et exercice 2020	755 572,24	1 304 247,16	1 006 873,76	912 485,90	1 537 875,28	1 992 162,34
Résultat de Clôture de l'exercice 2020		324 104,20		522 155,55		846 259,75
Résultat cumulé des exercices 2019 et 2020, hors RAR 2020		548 674,92	94 387,86		-454 287,06	
Restes à réaliser 2020 à reporter en 2021			119 205,90		119 205,90	
TOTAUX CUMULES (report 2019, exercice 2020 et RAR 2020)	755 572,24	1 304 247,16	1 126 079,66	912 485,90	1 881 651,90	2 216 733,06
RESULTATS DEFINITIFS		548 674,92	213 593,76			335 081,16

L'assemblée a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 qui concorde avec le compte administratif 2020.

Madame le Maire quitte la salle quelques minutes laissant Monsieur Gianni GUERINI, adjoint aux finances, soumettre le vote à l'assemblée.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 votants
 - **Approuve le compte administratif de l'exercice 2020.**

8. Affectation du résultat 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2020		Affectation du résultat		
	Excédent 2019 (002)	224 570,72 €	Compte 002 (BP 2021)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2020)	335 081,16 €
Total des Recettes	1 079 676,44 €				
Total des Dépenses	755 572,24 €				
Résultat de l'exercice	324 104,20 €				
Résultat à affecter F	548 674,92 €				
Section Investissement	Bilan de Clôture 2020		Affectation du résultat		
	Déficit 2019 (001)	-616 543,41 €	Compte 1068 (BP 2021)	Excédent de fonctionnement capitalisé	213 593,76 €
Total des Recettes	912 485,90 €				
Total des Dépenses	390 330,35 €				

	Résultat de l'exercice	522 155,55 €	Compte 001 (BP 2021)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2019)	-94 387,86 €
	Résultat à affecter I	-94 387,86 €			

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - **Approuve ces affectations.**

9. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe d'habitation = non renouvelé (compensation par l'Etat),
- Foncier bâti = 12.44 % (taux communal) + 12.03 % (taux départemental) soit 24.47 %*
- Foncier non bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - **Approuve et vote le maintien de ces taux,**
 - **Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

**Le taux communal sera inchangé, mais à compter de 2021, les taux communaux et départementaux seront confondus en une seule colonne sur les avis de taxe.*

Le taux indiqué cumulera donc le taux communal et le taux départemental.

Mme le Maire précise qu'une communication sera effectuée dans le prochain bulletin communal pour informer les habitants.

10. Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 5 mars 2021.

Il se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 349 316.16 €	1 014 235.00 €
	Résultat reporté		335 081.16 €
	Total section fonctionnement	1 349 316.16 €	1 349 316.16 €
Investissement	Vote	904 262.95 €	1 117 856.71 €
	Restes à réaliser	119 205.90 €	
	Solde d'exécution reporté	94 387.86 €	
	Total section investissement	1 117 856.71 €	1 117 856.71 €
Total du budget		2 467 172.87 €	2 467 172.87 €

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.*

11. Représentation de la commune dans les commissions intercommunales

Compte tenu des représentations multiples de Madame le Maire et des adjoints dans les différents organismes extra communaux, Madame le Maire propose d'ouvrir la représentation de la commune dans les commissions intercommunales aux membres du conseil municipal. Elle liste ces commissions et appelle les volontaires.

Monsieur Maxime ORSIER accepte de rejoindre la commission « Aménagement du Territoire ».

- **Le Conseil Municipal,**
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Désigne Maxime ORSIER représentant de la commune au sein de la commission intercommunale « Aménagement du Territoire ».*

12. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 151, 152, 156 et 157, situées au lieu-dit « Chez Joindet »,
- parcelles E 1401 et E 1711, situées au lieu-dit « Cologny ».

Demande de subvention au Conseil Départemental (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS))

Madame le Maire indique que pour cette année, elle présente les projets suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| - Travaux sur bâtiments communaux : demande subventionnable | 450 000.00 € HT |
| - Matériel de voirie | 18 000.00 € HT |
| - Travaux de réfection de toitures | 56 769.20 € HT |
| - Bibliothèque | 87 295.07 € HT |

13. Commissions communales/Comités consultatifs

05/03/2021 : Commission Communale des Impôts Directs

05/03/2021 : Commission Finances

16/03/2021 : Commission Affaires Scolaires

17/03/2021 : Commission Urbanisme

23/03/2021 : Commission Bâtiments

14. Questions diverses

Travaux de la bibliothèque

L'aménagement intérieur touche à sa fin. La livraison des meubles est prévue ce jeudi 1^{er}/04/2021. La remise en place va pouvoir débuter.

La rénovation de la façade et des volets est prévue, les devis sont en attente.

Aménagement devant le cimetière

Une remise en forme de l'environnement paysager a eu lieu. Il sera complété par la plantation de quelques arbres et plantes diverses.

Marché

Avec le retour des beaux jours, il se tiendra à nouveau sur la place de la Mairie dès ce jeudi 1^{er} avril 2021 proposant, de 15h à 19h00, fruits, légumes, traiteur, viande, fromage, pâtisserie...

Journée environnement

Elle aura lieu le samedi 24/04/2021. La mise à disposition des bennes est maintenue pour la collecte des objets encombrants.

Une réflexion pour adapter cette manifestation à la situation sanitaire est en cours.

Projet de territoire

La consultation menée par la Communauté de Communes Arve et Salève est en cours actuellement auprès des habitants : information diffusée dans les boîtes aux lettres (flyers), dans les hameaux, sur le panneau lumineux, le site internet...

Une restitution du diagnostic à l'intention des élus et des personnels est programmée le lundi 10 mai 2021 à 17h30 (modalité de réunion à définir).

Elections Départementales et Régionales

Le recensement des personnes disponibles pour la tenue des bureaux de vote est initié ce jour. 24 créneaux sont à pourvoir, nécessitant 24 personnes. L'appel aux volontaires sera étendu aux membres du Centre Communal de l'Action Sociale et au personnel communal électeur sur la commune, voire à des électeurs disponibles si besoin.

Séance levée à 21h10

Affiché le : 02/04/2021

**Le Maire,
Nadine PERINET**